
**Rapport de la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité du
27 septembre 2022**

Rapporteur : Jean-Pierre TOMBOLA

**M 168 – 22.04 POUR DES BORNES DE RECHARGES ÉLECTROMOBILES SUR LE TERRITOIRE
COMMUNAL**

La commission de l'environnement, aménagement du territoire et de la mobilité a examiné lors de cette séance la motion M 168 – 22.04, en présence de M. BUSCHBECK, Conseiller administratif, M. MORO, Chef du service de l'aménagement, Mme GUIBERT, Déléguée à la mobilité, qui ont répondu aux questions des commissaires.

La Présidente (LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX) annonce que les motionnaires ont demandé un report de ce point à une commission ultérieure, car aucun d'entre eux ne pouvait être présent ce soir. Les commissaires estiment qu'une délégation des motionnaires aurait pu être présente et qu'un report de cet objet risque de perturber le fonctionnement de l'Administration, qui devra trouver une autre date. M. BUSCHBECK confirme qu'en cas d'acceptation du report par la commission, cette motion ne sera pas traitée avant 2023 au vu des nombreux objets à examiner lors des prochaines séances de 2022.

Après échange, la commission décide à l'unanimité de ne pas reporter le traitement de la motion M 168.

Mme GUIBERT rappelle le cadre légal, les objectifs et certaines mesures fixées dans le cadre de la révision sur la loi CO2, qui instaure un Fonds consacré au développement d'infrastructures de recharge dans les immeubles en PPE et locatifs, ainsi que sur les lieux de travail et les parkings accessibles au public. Elle informe que la Confédération prévoit 4 mesures pour favoriser la recharge à domicile dans les immeubles, sur le lieu de travail, sur les lieux touristiques ou points d'intérêt et dans les quartiers. Actuellement, la Confédération a une politique incitative et non restrictive en matière de mobilité électrique. Différents types d'incitations sont mises en place suivant les cantons, notamment des contributions à l'infrastructure de recharge privée et/ou publique.

Elle rappelle la politique cantonale en faveur de la transition écologique dont certaines mesures en faveur de l'électromobilité sont précisées dans différentes stratégies cantonales notamment : Plan climat cantonal 2030, la révision de la stratégie mobilités 2030, stratégie pour la protection de l'air 2030. Le Canton a mis en place des subventions destinées aux particuliers ou milieux immobiliers pour l'installation de bornes de recharge. Par ailleurs, un guide d'installation de bornes a été élaboré et des incitations financières, telles que des exonérations d'impôt sur les véhicules électriques, instauration de la gratuité de la recharge sur les bornes dans les parkings du canton ou de la Fondation des parkings ont été mises en place par le canton de Genève.

Pour la Ville de Vernier, les possibilités de recharge sont une condition impérative à l'acquisition d'un véhicule électrique, ceux-ci sont le plus souvent rechargés sur le lieu d'habitation. Cependant, à Genève, 78% de locataires et les ménages ont du mal à obtenir une installation de bornes sur leur lieu de domicile. Par ailleurs, des obstacles juridiques ou des coûts d'installation très élevés n'encouragent pas les milieux immobiliers à investir. Les incitations cantonales actuelles répondent aux besoins des habitants de logements individuels, mais ne sont pas attractives pour les personnes habitant en logement collectif. L'aménagement de bornes sur le domaine public par des prestataires privés est une forme de privatisation de cet espace, car ceux-ci pourraient faire des bénéfices. Il est précisé que les parkings privés communaux ne suffiront pas à atteindre les objectifs ambitieux du Canton et de la Confédération.

Dès lors, il est essentiel pour la Ville de Vernier d'envisager des solutions de recharge lente à domicile et sur les lieux de travail par le biais d'incitations. La recharge sur les lieux de travail permet d'équilibrer la demande en électricité tout au long de la journée. Il convient également d'envisager le développement de recharge rapide dans les parkings publics. Un état des lieux a été effectuée en collaboration avec les différentes communes genevoises. Des échanges ont eu lieu entre les différentes stratégies communales et il s'avère que la plupart des communes vont dans le même sens que celui évoqué ci-dessus. La Commune a créé un groupe de travail avec des représentants des SIG et du SABRA. Celui-ci doit trouver un modèle économique adéquat pour inciter les propriétaires de logements collectifs à installer des bornes dans leurs parkings et à faire évoluer les mesures

incitatives cantonales. La Commune pourrait également lancer une étude pour établir un plan dans les parkings privés communaux.

Une commissaire (LES VERT.E.S) fait remarquer que les véhicules électriques sont des véhicules privés qui n'ont pas leur place dans une ville. Elle appelle à ne pas inciter les pendulaires à reprendre leurs véhicules pour encombrer les rues. Vu que le Canton met tout en œuvre pour réduire le nombre de places de stationnement sur les lieux de travail, il ne revient pas à la Commune d'installer ce genre de bornes. Elle est d'avis qu'il faut inciter les milieux immobiliers à installer des bornes dans les parkings des immeubles locatifs ou d'en prévoir dans les P+R.

M. BUSCHBECK signale que la promotion des véhicules électriques fait partie des mesures du Plan climat cantonal. Il relève que l'objectif cantonal est de réduire de 40% la circulation automobile et que le Conseil administratif s'y emploie également sur la Commune. Mais 40% du parc automobile restant doit être converti à l'électromobilité. Il signale que la Commune est réticente à devoir installer des bornes électriques sur le domaine public, si tant est que cela soit légal. Il signale qu'il y a une forte inégalité entre les propriétaires de logements individuels et les locataires d'immeubles. Les propriétaires du Lignon et des Avanchets ont déjà approché la Commune pour discuter des éventuelles possibilités de répartir les coûts financiers, raison pour laquelle le groupe de travail est chargé d'étudier un modèle économique permettant un retour sur investissement pour les propriétaires. Actuellement, l'entier du bénéfice va aux prestataires d'énergie. Il estime qu'il est important d'accompagner cette transition.

Un commissaire (SOC) confirme que le plan climat 2030 (2^e génération) prévoit une réduction des émissions de gaz à effet de serre de -60% d'ici 2030 et la neutralité carbone en 2050. Pour atteindre ces objectifs, certaines mesures prises concernent la stratégie multimodale avec les objectifs de réduction de -40% de déplacement en trafic individuel motorisé, et 40% de véhicules électriques. Pour réussir la transition écologique, les véhicules électriques sont une alternative aux véhicules à moteur thermique. Il salue la démarche de la Commune visant à réfléchir sur les solutions adéquates au sein d'un groupe de travail avec les SIG et le SABRA.

En réponse à la question d'une commissaire (LES VERT.E.S) sur l'évaluation de l'utilisation des bornes déjà existantes sur la Commune, Mme GUIBERT répond qu'elle n'a pas encore de chiffres précis. Elle signale que la Ville de Lancy, qui possède des bornes sur ses parkings communaux, n'a pas effectué d'analyse fine sur l'utilisation de celles-ci. Il semble que Lancy réfléchit à supprimer cette mesure.

Un commissaire (UDC) s'étonne que la motion demande à la collectivité de se substituer aux acteurs économiques. Il pense que la bascule vers les véhicules électriques va se poursuivre et que les stations d'essence seront transformées pour vendre de l'électricité. À son avis, la réflexion doit avoir lieu au niveau fédéral, voire cantonal, mais pas au niveau communal. Il estime que le droit du bail doit être réformé au niveau fédéral pour faciliter l'installation de recharges pour les locataires. Il fait remarquer que peu de véhicules électriques circulent dans la Commune. La Présidente (LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX) acquiesce. Elle estime qu'il est difficile de se passer de véhicules automobiles individuels.

M. BUSCHBECK indique que le marché devra répondre à ce nouveau besoin. Il signale que la durée de charge la plus efficace, la moins chère et la plus économique, est la charge lente pour les véhicules électriques, soit celle qui est effectuée la nuit, même s'il existe des charges rapides installées sur le domaine public. Il estime que les demandes contenues dans la motion ont été anticipées par le Conseil administratif, qui poursuivra ses objectifs en matière d'électromobilité indépendamment du vote de la commission.

VOTE :

Acceptons-nous la motion M 168 – 22.04, Pour des bornes de recharges électromobiles sur le territoire communal ?

4 NON (1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 2 MCG, 1 UDC)

3 OUI (1 SOC, 2 VERT.E.S)

1 Abst. (1 SOC)

La motion est refusée à la majorité.